



TAXE D'APPRENTISSAGE

**Choisir l'Adapei 69, c'est leur assurer
un avenir professionnel et les aider
à dépasser leur handicap !**





L'Adapei 69, Association métropolitaine et départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales, est une association loi 1901, affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique.

Depuis plus de 65 ans, elle accompagne les familles et accueille les personnes handicapées mentales, au sein de services et d'établissements spécialisés, à toutes les étapes de leur vie.

Comment ?

En favorisant la meilleure qualité de vie et d'accessibilité, en termes d'hébergement, d'accompagnement, d'éducation et d'orientation professionnelle.

58

établissements

Plus de

2 500

personnes handicapées
mentales accompagnées

1 650

professionnels

Plus de

65

ans d'existence



« *Épanouissement
et autonomie* »



L'apprentissage professionnel pour les personnes handicapées mentales accompagnées au sein de l'Adapei 69

◆ LES INSTITUTS MÉDICO-PROFESSIONNELS (IMPRO)

Les IMPro offrent à des jeunes de 14 à 20 ans une éducation adaptée pour une entrée réussie dans la vie d'adulte et le monde professionnel :

- ▶ Développement de la personnalité, communication et socialisation,
- ▶ Apprentissage de l'autonomie,
- ▶ Accès à un niveau culturel,
- ▶ Enseignement et soutien pour l'acquisition des connaissances,
- ▶ Formation en ateliers en vue d'intégrer le milieu professionnel ordinaire ou protégé (Établissement et service d'aide par le travail : Esat – Entreprise adaptée : EA).



◆ LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

Anciennement appelés « CAT », les Esat offrent à des jeunes à partir de 20 ans un complément d'apprentissage pour une entrée réussie dans le monde professionnel :

- ▶ Développement des apprentissages acquis dans les IMPro,
- ▶ Maintien et développement des compétences du travailleur handicapé,
- ▶ Découverte et apprentissage des métiers.



◆ LES MÉTIERS PRÉPARÉS PAR L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet aux personnes handicapées mentales d'accéder à un large panel de métiers :

→ Sur place en Esat

- ▶ Restauration et activité traiteur
- ▶ Location de salles
- ▶ Assemblage électronique
- ▶ Mécanique
- ▶ Menuiserie, ébénisterie, encadrement
- ▶ Impression, reprographie, mise sous pli, routage
- ▶ Numérisation et archivage de documents
- ▶ Blanchisserie, repassage
- ▶ Conditionnement alimentaire, cosmétique et parapharmaceutique...



→ En prestation sur site (à l'extérieur de l'Esat)

- ▶ Activité traiteur
- ▶ Espaces verts
- ▶ Contrôle-qualité
- ▶ Tri de colis
- ▶ Entretien de locaux et de véhicules...

→ En tant que salarié

Dans les entreprises qui accueillent des personnes handicapées mentales dans le cadre de « l'emploi des personnes handicapées ».

« Ouverture, insertion et apprentissage »



Comment est utilisée votre Taxe d'apprentissage ?

En attribuant votre Taxe d'apprentissage à un IMPro ou à un Esat de l'Adapei 69, vous facilitez l'entrée des personnes handicapées mentales dans la vie professionnelle, vous multipliez leurs chances d'adaptation à notre société et de prise d'autonomie et leur offrez les clés d'une insertion sociale réussie.

Cette contribution servira à financer des projets ou des équipements liés à l'apprentissage :

- ▶ Rénovation ou construction d'un atelier,
- ▶ Achat de matériel (informatique, de cuisine, outillage),
- ▶ Mise à disposition d'intervenants spécialisés (enseignants, intervenants culturels, sportifs),
- ▶ Mise à disposition d'un accompagnateur (prise d'autonomie en transports communs, nouvelle activité..).



Comment verser votre Taxe d'apprentissage à l'un des établissements de l'Adapei 69 ?

1 Si vous n'avez pas reçu votre dossier directement, choisissez votre organisme collecteur et demandez-lui un bordereau de déclaration : (liste des organismes collecteurs disponible sur le site internet de la Préfecture de votre département).

2 Remplissez le bordereau.

3 Reversement en fin de bordereau : précisez bien le nom de l'établissement de l'Adapei 69 habilité à recevoir la partie de votre Taxe d'apprentissage due au titre de la fraction Barème (hors quota) pour la catégorie A (formations de niveau V, IV et III, c'est-à-dire du niveau CAP au niveau BAC +2) dans la liste au dos de cette plaquette.

Vous devez obligatoirement demander votre dossier et adresser votre règlement à votre organisme collecteur.

→ Pour plus d'informations : taxe-apprentissage@adapei69.fr

Les établissements de l'Adapei 69 habilités à recevoir votre Taxe d'apprentissage

→ Instituts médico-professionnels (IMPro) – Pour les jeunes de 14 à 20 ans

- **IMPro Le Bouquet**
2, rue Louis Bouquet – 69009 Lyon
SIREN 775 648 28000 029
UAI - EF : 0692644Z
- **IMPro Les Coquelicots**
69, chemin Pommier – 69330 Meyzieu
SIREN 775 648 28000 565
UAI - EF : 0694082M
- **IMPro L'Oiseau Blanc**
50, rue Nungesser – 69150 Décines
SIREN 775 648 28000 037
UAI - EF : 0692646B

- **IMPro Perce Neige**
Chemin de la Raze du Bois Dieu
69240 Thizy-les-Bourgs
SIREN 775 648 28000 078
UAI - EF : 0692653J

- **IMPro Les Primevères**
118, route Rumeyère – 69390 Charly
SIREN 775 648 28000 045
UAI - EF : 0692650F

→ Établissements et services d'aide par le travail (Esat) Pour les jeunes après 20 ans

- **Esat Jacques Chavent**
Parc Tech Sud – 33, rue Saint Jean de Dieu
69007 Lyon
SIREN 775 648 28000 631
- **Esat La Courbaisse**
8, rue Jean Sarrazin – 69008 Lyon
SIREN 775 648 28000 466

- **Esat Léon Fontaine**
13, allée du Textile – ZI de la Poudrette
69120 Vaulx-en-Velin
SIREN 775 648 28000 243

- **Esat Bellevue**
Rue de Montagny
69240 Thizy-les-Bourgs
SIREN 775 648 28000 433

- **Esat La Goutte d'Or**
Lieu-dit la Gare – 69610 Meys
SIREN 775 648 28000 235

- **Esat Louis Jaffrin**
ZAC les Platières
106, rue Frédéric Monin – 69440 Mornant
SIREN 775 648 28000 250



Adapei 69

MÉTROPOLITAIN DE LYON ET RHÔNE

Association métropolitaine
et départementale des parents
et amis de personnes
handicapées mentales

75, Cours Albert Thomas – 69447 LYON CEDEX 03
M. taxe-apprentissage@adapei69.fr
T. 04 72 76 08 88 | www.adapei69.fr